

- ● **LE DISPOSITIF MÉDICOSOCIAL
D'ADDICTOLOGIE DE NOUVELLE-
AQUITAINE EN 2016**

LES INTERVENTIONS DES CSAPA EN MILIEU CARCÉRAL

- Analyse des rapports d'activité des structures



Le dispositif médicosocial d'addictologie de Nouvelle-Aquitaine :
Les interventions des CSAPA en milieu carcéral

CONTEXTE

L'Agence régionale de la santé de Nouvelle-Aquitaine a souhaité disposer d'une présentation du dispositif médicosocial d'addictologie. Ce travail se situe dans la continuité de travaux réalisés dans le cadre de la réorganisation régionale et de l'élaboration du premier Projet régional de santé 2012-2016, et du suivi du premier schéma régional médicosocial d'addictologie 2009-2014.

L'analyse est réalisée par l'Observatoire régional de la santé de Nouvelle-Aquitaine à partir des rapports d'activité des structures médicosociales de lutte contre les conduites addictives. Il s'agit des centres de soins, d'accompagnement et de prévention des addictions (CSAPA) menant leurs activités en ambulatoire ou dans le cadre d'un hébergement (CSAPA résidentiels), et des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques (CAARUD). Les rapports d'activité sont renseignés par les structures à la demande de la Direction générale de la santé (DGS).

Ce document décrit les consultations en centre pénitentiaire, dispositif intégré aux CSAPA ambulatoires, de la région et leurs activités. Les CSAPA ambulatoires, les CSAPA résidentiels, les consultations jeunes consommateurs (CJC) et les CAARUD sont présentés dans des documents distincts.

L'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine pilote et finance l'ensemble de ces travaux.

17 CSAPA RÉFÉRENTS DANS LES CENTRES PÉNITENTIAIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE

La région compte vingt établissements pénitentiaires qui délivrent les différents régimes de détention : maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale ou différentes modalités d'aménagement des peines. Certains établissements proposent plusieurs régimes de détention, on parle alors de centre pénitentiaire. Il y a dans la région quatorze sites de maisons d'arrêt (personnes prévenues et courtes peines), sept de centres de détention et une maison centrale.

Un CSAPA référent a été nommé dans chaque établissement pénitentiaire avec pour missions principales l'amélioration de la continuité des soins et la coordination de la préparation à la sortie. Un mi-temps d'éducateur spécialisé est financé à ce titre depuis 2011-2012. Dans l'ensemble de la région, 17 CSAPA assurent la mission de CSAPA référent dans au moins un centre pénitentiaire.

CSAPA référents des centres pénitentiaires de la région Nouvelle-Aquitaine, en 2016

Établissement pénitentiaire	CSAPA référents
MA Angoulême	16-Anpaa 16
CD Bédenac	17-CH Jonzac
MA Rochefort	17-Le Tremplin-Synergie
MA Saintes	17-Le Tremplin-Synergie
MC Saint-Martin-de-Ré	17-Le Tremplin-Synergie
CD Uzerche	19-Anpaa Limousin 19
MA Tulle	19-CH Brive
MA Guéret	23-CH La Valette
CD Mauzac	24-Anpaa 24
CD Neuvic	24-CEID Dordogne
MA Périgueux	24-CEID Dordogne
CP Gradignan	33-CH Charles Perrens
CP Mont-de-Marsan	40-La Source Landes Addictions
MA Agen	47-ANPAA 47
CD d'Eysses (Villeneuve-sur-Lot)	47-La Sauvegarde
MA Pau	64-Anpaa 64 Béarn Soule
MA Bayonne	64-Bizia
MA Niort	79-CH Niort
CP Poitiers-Vivonne	86-CH Henri Laborit
MA Limoges	87-CH Esquirol de Limoges

*Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2016, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine*

MA : maison d'arrêt, CD : centre de détention, CP : centre pénitentiaire

Parfois, plusieurs CSAPA interviennent de façon complémentaire sur un même centre pénitentiaire. C'est le cas du CSAPA de l'ANPAA Corrèze (19) qui est référent du CD d'Uzerche et intervient également à la MA de Tulle, du CH Charles Perrens qui est référent du CP de Gradignan et intervient également au CD de Neuvic et du CSAPA du CH Esquirol qui est référent de la maison d'arrêt de Limoges et intervient aussi au CD d'Uzerche.

De même, huit autres centres interviennent en centre pénitentiaire sans être référents. Ils y réalisent généralement peu d'interventions auprès de détenus suivis en amont de la détention.

C'est le cas des CSAPA gérés par :

- le CH Camille Claudel (maison d'arrêt d'Angoulême),
- le CH Rochefort (MA Rochefort),
- le groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis (maison centrale de Saint-Martin-en-Ré),
- le CEID Addictions 33 (centre pénitentiaire de Gradignan),
- l'ANPAA 33 (CP de Gradignan et centre de détention de Bedenac),
- l'ANPAA 40 (Maison d'arrêt de Mont-de-Marsan),
- l'ANPAA 64 Pays basque (MA de Bayonne)
- le CEID Béarn Addictions (maison d'arrêt de Pau).

Dans la région, sur les 29 CSAPA, quatre n'interviennent pas en milieu pénitentiaire.

Le CSAPA rattaché au groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis a indiqué l'activité d'une assistance sociale (0,5 ETP) à la maison centrale de Saint-Martin-en-Ré mais n'a pas renseigné de file active ni d'autres variables du questionnaire.

Les taux de non réponse à certaines variables sont élevés, ce qui ne permet pas de présenter le traitement de l'ensemble des variables. Les résultats présentés doivent être considérés comme des indications, des tendances et interprétés avec précaution.

Interventions des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine en centre pénitentiaire* en 2016

	Centre 1	Centre 2	Centre 3
16-Anpaa 16	MA Angoulême		
16-CH Camille Claudel	MA Angoulême		
17-CH Jonzac	CD Bedenac		
17-Le Tremplin-Synergie	MA Saintes	MA Rochefort	MC Saint-Martin-de-Ré
17-GH La Rochelle-Ré-Aunis	MC Saint-Martin-de-Ré		
19-Anpaa Limousin 19	CD Uzerche	MA Tulle	
19-CH Brive	MA Tulle		
23-CH La Valette	MA Guéret		
24-Anpaa 24	CD Mauzac		
24-CEID Dordogne	MA Périgueux	CD Neuvic	
33-Anpaa 33	CD Bedenac	MA Gradignan	
33-CEID Addictions	CP Gradignan		
33-CH Charles Perrens	CP Gradignan	CD Neuvic	
40-Anpaa 40	CP Mont-de-Marsan		
40-La Source Landes Addictions	CP Mont-de-Marsan		
47-Anpaa 47	MA Agen		
47-La Sauvegarde	CD Eysses		
64-Anpaa 64 Béarn Soule	MA Pau		
64-Anpaa 64 Pays Basque	MA Bayonne		
64-Bizia	MA Bayonne		
64-CEID Béarn Addictions	MA Pau		
79-CH Niort	MA Niort		
86-CH Henri Laborit	CP Poitiers-Vivonne		
87-CH Esquirol de Limoges	MA Limoges	CD Uzerche	

Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2016, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* MA : maison d'arrêt, CD : centre de détention, CP : centre pénitentiaire
En vert foncé : centre pénitentiaire où le CSAPA est référent

➤ 2 640 détenus suivis par les CSAPA de Nouvelle-Aquitaine en 2016

Les CSAPA déclarent avoir vu 2 640 personnes en centre pénitentiaire en 2016. Cet effectif ne comprend pas les personnes vues par l'assistante sociale du CSAPA de la Rochelle.

Huit centres ont travaillé avec des femmes. Au nombre de 46, elles représentent 1,7 % des détenus vus par les CSAPA. Près d'un tiers des personnes sont âgées moins de 30 ans, un tiers de 30-39 ans, près d'un quart de 40-49 ans et 10 % ont au moins 50 ans. Les CSAPA ont indiqué avoir suivi cinq mineurs. Les jeunes de moins de 25 ans sont aussi nombreux que ceux de la classe d'âge 25-29 ans. L'âge est renseigné pour 89 % de la file active.

Nombre de personnes vues par les CSAPA en centres pénitentiaires, en 2016

	Nombre
16-Anpaa 16	102
16-CH Camille Claudel - Agora	3
17-CH Jonzac	170
17-CH Rochefort	33
17-Le Tremplin 17-Synergie	201
17-GH La Rochelle-Ré-Aunis	NR
19- Anpaa 19	126
19-CH Brive	96
23-CH La Valette	49
24-Anpaa 24	85
24-CEID Dordogne	221
33-Anpaa 33	47
33-CEID Addictions	10
33-CH Charles Perrens	204
40-Anpaa 40	149
40-La Source Landes Addictions	238
47-Anpaa 47	29
47-Sauvegarde	107
64-Anpaa 64 Pays Basque - Anglet	26
64-Anpaa 64 Béarn Soule - Pau	70
64-Bizia	107
64-CEID Béarn Addictions	6
79-CH Niort	200
86-CH Henri Laborit	199
87-CH Esquirol	161
Nouvelle-Aquitaine	2639

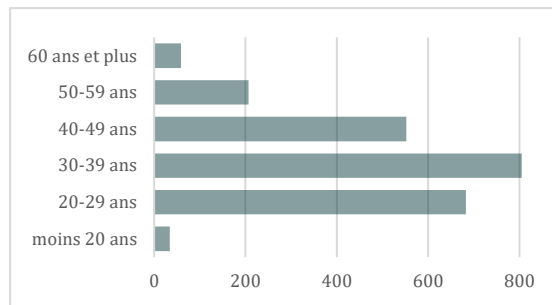
Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2016,

DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine

Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

NR non renseigné

Répartition par âge des personnes vues par les CSAPA en centres pénitentiaires, en 2016



Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2016,
DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

➤ L'USMP à l'origine des orientations les plus nombreuses

À l'échelle régionale, 30 % des demandes de prise en charge sont de l'initiative du patient ou de ses proches, 37 % des unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP ex UCSA unité de consultation et de soins ambulatoires), 2,7 % du service médico-psychologique régional (SMPR), 21 % du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

Les modalités d'orientation vers les suivis médicosociaux réalisés par les CSAPA varient selon les CSAPA. Pour certains, une part importante des patients est prise en charge à leur demande ou à celle d'un proche. C'est en particulier les cas des personnes détenues suivies par le CSAPA Synergie qui intervient dans trois centres pénitentiaires, Le CSAPA La source Landes Addictions (près de 6 sur 10) et le CSAPA La Sauvegarde où 100 % des patients sont suivis à leur demande. Pour d'autres, la prise en charge est majoritairement initiée par l'UCSA (Anpaa 16, Anpaa 19, CH La Valette, Bizia et CH de Niort). D'autres travaillent en majorité à partir d'une orientation du SPIP (CSAPA du CH Charles Perrens et de l'ANPAA 40).

Origine de la demande de consultation en centre pénitentiaire des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine (%), en 2016

	Patient / proche	USMP	SMPR	SIPI	Autres	Nb patients (nb renseigné)
16-Anpaa 16	0,0	80,4	0,0	19,6	0,0	102
17-CH Jonzac	1,3	95,3	0,0	3,4	0,0	170
17-CH Rochefort	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	33
17-Le Tremplin 17-Synergie	67,7	0,0	2,5	18,4	11,4	201
19-Anpaa 19	19,2	65,6	3,2	12,0	0,0	126
23-CH La Valette	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	49
24-Anpaa 24	0,0	5,3	0,0	22,7	72,0	85
33-Anpaa 33	21,3	0,0	38,2	36,2	4,3	47
33-CEID Addictions	70,0	0,0	20,0	10,0	0,0	10
33-CH Charles Perrens	8,8	6,4	10,3	74,6	0,0	204
40-Anpaa 40	0,0	13,6	0,0	83,9	2,5	149
40-La Source Landes Addictions	58,7	16,0	1,3	12,2	11,8	238
47-Anpaa 47	0,0	10,3	3,4	10,3	76,0	29
47-Sauvegarde	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	107
64-Anpaa 64 Pays Basque - Anglet	0,0	34,6	0,0	38,5	26,9	26
64-Anpaa 64 Béarn Soule - Pau	47,2	45,7	0,0	7,1	0,0	70
64-Bizia	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	107
79-CH Niort	1,6	97,8	0,0	0,0	0,5	200
86-CH Henri Laborit	90,9	0,0	3,0	0,6	5,5	199
87-CH Esquirol	11,8	0,0	0,0	58,2	30,0	161
Nouvelle-Aquitaine	30,4	37,3	2,8	21,0	8,5	2313

Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2016, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine

Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les résultats incomplets de certains CSAPA ne sont pas présentés (non renseigné et file active inférieure à 10)

➤ La moitié des patients en difficulté avec l'alcool

Globalement, le produit considéré comme le plus dommageable est l'alcool qui concerne plus de 49 % des personnes vues dans le cadre d'une consultation CSAPA en centre pénitentiaire. L'addiction aux opiacées et autres drogues concerne 22,5 % des patients, celle au cannabis 20 %. Les centres de l'ANPAA voient très majoritairement des patients en difficulté avec l'alcool alors que quelques centres semblent spécialisés pour le suivi de patients consommant des drogues. Deux centres (CH Jonzac et CH Henri Laborit) ont réalisé un suivi de fumeurs.

Répartition des patients selon le produit (addiction) le plus dommageable (%), en 2016

	Alcool	Opiacés et autres	Cannabis	Tabac et autres	Total renseigné
16-Anpaa 16	84,3	6,9	6,9	2,0	100,0
17-CH Jonzac	26,2	14,8	1,6	57,4	100,0
17-CH Rochefort	93,9	0,0	0,0	6,1	100,0
17-Le Tremplin 17-Synergie	32,3	37,3	27,4	3,0	100,0
19-Anpaa 19	48,0	42,4	9,6	0,0	100,0
23-CH La Valette	53,1	12,2	10,2	24,5	100,0
24-Anpaa 24	97,2	0,0	2,8	0,0	100,0
24-CEID Dordogne	52,9	26,2	19,8	1,2	100,0
33-Anpaa 33	90,0	3,3	6,7	0,0	100,0
33-CEID Addictions	29,2	54,2	16,7	0,0	100,0
33-CH Charles Perrens	54,9	19,1	24,0	2,0	100,0
40-La Source Landes Addictions	33,6	26,1	37,8	2,5	100,0
47-Anpaa 47	65,5	3,4	31,0	0,0	100,0
47-Sauvegarde	45,8	17,8	25,2	11,2	100,0
64-Anpaa 64 Pays Basque - Anglet	69,2	23,1	7,7	0,0	100,0
64-Anpaa 64 Béarn Soule - Pau	52,9	22,9	22,9	1,4	100,0
64-Bizia	57,0	26,2	14,0	2,8	100,0
79-CH Niort	48,7	23,1	21,4	6,8	100,0
86-CH Henri Laborit	37,9	16,9	18,1	27,1	100,0
87-CH Esquirol	39,3	22,4	34,6	3,7	100,0
Nouvelle-Aquitaine	48,9	22,5	20,2	8,5	100,0

Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2016, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les résultats incomplets de certains CSAPA ne sont pas présentés (non renseigné et file active inférieure à 10)

Les résultats sur le recours à l'injection de drogues par la voie intra-veineuse, les dépistages des hépatites et du VIH et les traitements de substitution ne sont pas présentés car insuffisamment renseignés par une majorité de structures.

➤ 17,5 ETP de professionnels des CSAPA engagés dans les centres pénitentiaires

Les 16 / 17 CSAPA référents ont déclaré 15,6 ETP de professionnels intervenant dans les centres pénitentiaires, auxquels s'ajoutent près de 2 ETP des autres CSAPA, soit 17,5 ETP. Il s'agit pour 60 % d'ETP d'éducateurs spécialisés et d'assistants sociaux, 28 % de temps médical (médecins ou infirmiers) et près de 12 % de temps de psychologue.

Six centres ont déclaré moins d'un mi-temps dédié aux interventions en centre pénitentiaire, neuf entre 0,5 et 0,8 ETP et les six autres ont indiqué au moins un ETP.

Une circulaire relative au CSAPA référent prévoit un demi-poste d'éducateur spécialisé pour mener à bien les missions de préparation à la sortie. Ce demi-poste est parfois remplacé par un autre travailleur social (assistante sociale le plus souvent). Il n'apparaît pas dans les rapports d'activité du CH La valette, de l'ANPAA 24 et du CH de Niort.

Professionnels des CSAPA* intervenant en centre pénitentiaire (en ETP), en 2016

	Médecins	Infirmiers	Psychologues	Éducateurs spécialisés	Autres trav. sociaux*	Total renseigné
16-Anpaa 16	0	0,5	0	0	0,5	1
17-CH Jonzac	0,2	0	0	0	0,5	0,7
17-CH Rochefort	0,05	0,05	0	0	0	0,1
17-Le Tremplin 17-Synergie	0,03	0,12	0,01	0,64	0	0,8
17-GH La Rochelle-Ré-Aunis	0	0	0	0	0,5	0,5
19-Anpaa 19	0,2	0	0	0	1	1,2
23-CH La Valette	0,1	0,1	0,2	0	0,05	0,45
24-Anpaa 24	0	0,23	0	0	0,11	0,34
24-CEID Dordogne	0	0	0,4	0	1	1,4
33-Anpaa 33	0,15	0,25	0,2	0,2	0	0,8
33-CH Charles Perrens	0	0	0	1,5	0	1,5
40-Anpaa 40	0	0	0,21	0	0,21	0,42
40-La Source Landes Addictions	0	0	0	1	0	1
47-Anpaa 47	0	0	0	0,5	0	0,5
47-Sauvegarde	0	0	0	0,5	0	0,5
64-Anpaa 64 Pays Basque - Anglet	0	0,06	0	0	0	0,06
64-Anpaa 64 Béarn Soule - Pau	0	0	0	0,12	0,56	0,68
64-Bizia	0,05	0	0	0,5	0	0,55
79-CH Niort	0,2	0,1	0	0,1	0	0,4
86-CH Henri Laborit	0,3	2	1	0	0,5	3,8
87-CH Esquirol	0,1	0,2	0	0	0,5	0,8
Nouvelle-Aquitaine	1,38	3,61	2,02	5,06	5,43	17,5

Source : Rapports d'activité des CSAPA ambulatoires 2016, DGS - ARS Nouvelle-Aquitaine

Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* non compris le CH Brive

RESUME DU RAPPORT

20 établissements pénitentiaires dans la région où interviennent 25 CSAPA dont 17 CSAPA référents.

17,5 ETP de professionnels dont 60 % de travailleurs sociaux.

2 640 personnes détenues suivies par les CSAPA de la région, dont 5 mineurs et 34 de moins de 20 ans.

40 % des patients ont été orientés vers le CSAPA par l'unité sanitaire présente au sein de l'établissement pénitentiaire.

Le produit à l'origine des prises en charge les plus nombreuses est l'alcool (49 %), devant les opiacés et autres drogues dures (22 %) et le cannabis (20 %).

POUR CITER L'ÉTUDE

Observatoire régional de la santé (ORS) Nouvelle-Aquitaine, Le dispositif médicosocial d'addictologie de Nouvelle-Aquitaine en 2016 : Les interventions des CSAPA en centre.

Avril 2018, rapport n° 026 – volet 4

Téléchargeable sur le site de l'ORS Nouvelle-Aquitaine (www.ors-na.org)

+ D'INFORMATIONS

Personne à contacter : Nadine SCANDELLA – n.scandella@ors-na.org

Cette étude est réalisée à la demande de
l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine



. SIÈGE

102 bd Maréchal Juin
33000 BORDEAUX

05.56.56.99.60

. ANTENNE DE LIMOGES

4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

05.55.32.03.01

. ANTENNE DE POITIERS

203 route de Gençay
86280 SAINT-BENOIT

05.49.38.33.12

 contact@ors-na.org

 www.ors-na.org